

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil

Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme Pingot, M. Damon, Mme Chambon, M. Bichon, Mmes Agogué, Chevallier, Adjointes au Maire
 M. Francpourtmoi, Mmes Pédro, Gault, M. Léger, Mmes Devernois, Riby, MM. Guemann, Crozat, Mme Gouveia, M. Mohr, Mmes Do Souto, Meneau, MM. Caillard, Amalal, Lapostolle, Violette, Mme Baptista, M. Deschamps, Mmes Vadée et Lachgar
 formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Chevré	à	M. Amalal
Mme Lemaître	à	Mme Chambon
Mme Battaglini	à	M. Cammal

Etaient absents excusés : M. Pouget et Mme Nicolas

Secrétaire de séance : M. Lapostolle

Délibération n° 2026/026

OBJET : Vote des taux 2026 de Fiscalité Directe Locale

Conformément aux orientations politiques définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition votés en 2025 pour l'année 2026, comme suit :

Taxe	Taux 2025
Taxe Foncier Bâti (TFB) dont :	39,67%
- part communale	21,11%
- part départementale	18,56%
Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	51,38%
- part communale	51,38%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	14,98%
- part communale	14,98%

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
 - sur avis favorable de la commission finances, affaires générales et ressources humaines du 14 avril 2026,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** les taux proposés ci-dessus pour l'année 2026,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
Le : 29 avril 2026

Le Maire,
Francis Cammal

Pour extrait conforme
à Gien, le 29 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Thomas Lapostolle

